

35 - Eclairage public - Programme de travaux 2012 - Demande de subventions au SYDED

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Le programme de travaux Eclairage Public 2012 susceptible de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED est constitué des opérations suivantes :

I - Travaux en accompagnement de travaux neufs

- Rue Madeleine Brès : prolongement de la rue
- Rue Scaremberg (liaison avec rue Chopin)
- Parking stade Léo Lagrange (annexe 2)
- Place des Justices
- Déplacement du Monument aux Morts Glacis.
- Place Griffon (dossier 6, rue de la Madeleine)

II - Travaux électricité

- Rue du Parc
- Promenade Granvelle
- Rue de Belfort
- Rue Chopin
- Rue de Chalezeule

III - Travaux liées aux économies d'énergie

Suppression des lanternes avec lampes fluo-ballon

| | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| ALSACE Rue d' | ARRACHART Rue du Capitaine |
| BAILLE Rue Edouard | BARRE AUX CHEVAUX Chemin de la |
| BATTANT Rue | BATTANT Rue du Petit |
| BAUDELAIRE Rue Charles | BELFORT Rue de |
| BILLARD Ruelle | BOIS Saint Paul Chemin du |
| BOUCHOT Square | BOULOIE Voies de des Cités |
| CANOT Chemin de | CARCO Rue Francis |
| CASTAN Square | CHALEZEULE Rue de |
| CHAPRAIS Rue des | CHARDONNET Av de |
| CHARMONT Rue du Grand | CHOPIN Rue |
| CLAIRS-SOLEILS Rue des | CLEMENCEAU Av Georges |
| CLERC DE LANDRESSE Rue | COLOGNE Rue de |
| CONVENTION Rue de la | COUBERTIN Allée Pierre de |
| COUBERTIN Place Pierre de | DAVID Rue Octave |
| DENFERT ROCHEREAU Pont | DESSUS DE CHAILLUZ |
| DROITS DE L'HOMME Esplanade des | DROZ Avenue Edouard |
| ESSARTS Chemin des | ESSARTS L'AMOUR Chemin des |
| FORT BENOIT Chemin du | FORT GRIFFON Rue de la ronde |
| GAFFIOT Rue Felix | GRANGE BOREE Chemin de la |
| GRANVELLE Place | GRIFFON Place |

| | |
|----------------------------|-------------------------------|
| HUIT SEPTEMBRE Place du | JACOB Rue Max |
| JANVIER Rue Antide | JUIN Rue du Maréchal |
| KOCHER Rue | LIEVRE Chemin du |
| MARTIN DU GARD Rue Roger | MARULAZ Rue |
| MATHIEZ Rue Albert | MAYET Rue |
| MERMOZ Rue Jean | MONTARMOTS Chemin des |
| MONTBOUCONS Voies Cité des | MONTJOUX Avenue de |
| MOUILLERE Rue de la | OBSERVATOIRE Voies Cité de l' |
| PAILLARD Chemin du Clos | PATER Rue du |
| PERIGORD Rue du | PETIT Rue Jean |
| PIREY Chemin de | POCHET Rue |
| POINT DU JOUR Chemin du | PREVENTORIUM Chemin du |
| QUATROUILLOTS Chemin des | REPOS Rue du |
| SAINT AMOUR Square | SAMBIN Rue Hugues |
| SAULNIERS Chemin des | TALLENAY Route de |
| VALENTIN Chemin de | VERNOIS Chemin du |
| VERLAINE Rue Paul | VILLAS Rue des |
| RECLUS Rue Elysée | RIVOTTE Faubourg |
| SCHWEITZER Rue du Docteur | |

Changement lanternes type «saturne»

BLOCH Rue Marc
 DE VINCI Rue Léonard
 DURER Rue
 EUROPE Place de l'Europe
 GAUGUIN Rue Paul
 PARC Avenue du
 PASCAL Rue Blaise
 PICASSO Rue Pablo
 RENOIR Rue Auguste
 REMBRANDT Rue
 RUBENS Rue Pierre
 VAN GOGH Square Vincent

Changement boules de verre

Parking Rue de Vigny (Pizza del Arte)
 Parking Rue Garnier (piscine patinoire)
 Quartier Tilleroyes

Remplacement lanternes SHP 1^{ère} génération

Avenue de Montrapon et Pont de Montrapon
 Rue de Dole y compris les bretelles d'accès)
 Rue Pergaud

ce qui représente un total de 1 000 lanternes fluo ballon et sodium 1^{ère} génération à remplacer par des types sodium haute pression nouvelle génération.

Les dépenses correspondantes à ces travaux sont à imputer au chapitre 21.814.2152.89040.35000 et 21.814.2152.8015.35000. Une somme de 1 070 000 € a été inscrite au budget primitif 2012 au titre des tranches annuelles et des travaux d'économies d'énergie. Les dépenses relatives à ce programme s'effectueront dans la limite des crédits inscrits au budget, complété des éventuelles décisions modificatives à intervenir.

Le SYDED est susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 38,7 % du coût HT des travaux sur chacune des opérations décrites ci-avant.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux 2012,
- solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CYPRIANI, M. LEUBA, Mme WEINMAN, Mme S. JEANNIN et M. GIRERD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 février 2012.